

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 490

Rubrik: Télévision

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sciences et petit écran : au nœud des problèmes

Le petit écran a ses zones d'ombres : pour quelques émissions-vedettes, combien de programmes qui n'attirent qu'un public "modeste" (modestie toute relative du reste, comparaison faite avec les tirages de la presse écrite !) ? Pas de scandales, pas de polémiques, pas de présentation tapageuse : les images défilent tout de même, régulièrement, parties comme les autres de la mosaïque mensuelle organisée sous le signe du monopole de la radio et de la télévision.

Voyez l'émission spécialisée "Dimensions", une place assez correcte dans les programmes suisses-romands ! Une fois par mois, vers 21h. 15. A l'époque du reflux du triomphalisme scientifique, une mission délicate : vulgariser,

rendre accessible au plus grand nombre les progrès des sciences et des techniques, leur influence sur notre vie quotidienne.

Difficile de mesurer l'audience exacte des émissions de caractère scientifique ; mais compte tenu des sondages, du courrier, de diverses réactions, on sait que les productions du département "Sciences et découverte" sont très appréciées par un public fidèle. La meilleure des cautions, celle des scientifiques eux-mêmes, si souvent isolés dans leur spécialisation. Plusieurs des films coproduits avec des instituts spécialisés sont utilisés comme des moyens de sensibilisation et de vulgarisation ; à l'étranger et en Suisse ; ainsi, "L'univers, un cataclysme permanent", un film de Pierre Barde, conçu avec la collaboration du professeur Marcel Golay, de l'Observatoire de l'Université de Genève et celle de l'Institut d'astronomie de l'Université de Lausanne ; ainsi, tous les films

coproduits avec le Centre national français de la recherche scientifique.

De manière générale donc, un niveau d'exigences inhabituel (remarqué sur le plan international : au premier festival international de l'émission scientifique de télévision, à Paris en 1976, le prix spécial du jury à une émission de "Dimensions", "Haute-Nendaz, le changement", J. Ph. Rapp et P. Grand, avec la collaboration de Mme R.-Cl. Schule, ethnologue cantonale du Valais ; l'année suivante, prix spécial du jury encore à "L'homme de Pincevent", P. Barde et H. Stierlin, en coproduction avec le CNRS). Le producteur de "Dimensions", Pierre Barde : "Nous sommes en compétition avec des sociétés de télévision disposant de moyens considérables. Notre grand honneur, c'est qu'il nous arrive de nous trouver au même rang que la BBC (Grande-Bretagne) ; car tous les professionnels de la télévision la considèrent comme la meilleure du monde. Et

«Holocauste» : ce qui est bon pour le peuple...

La TV suisse romande annonçait d'abord dans un communiqué qu'elle ne diffuserait pas "Holocauste". La presse française reprenait cette information qui précisait encore "que la production américaine ne semblait pas convenir à l'évocation du plus grand drame racial de notre histoire".

Mais (voir DP 489) la majorité des Suisses romands ont suivi les premiers épisodes de cette série américaine sur la deuxième chaîne française. Pour ne pas être en reste, la TVR diffusait vendredi 23 février, "Nuit et brouillard", le court métrage de Cayrol et Resnais. Un document dont "une grande partie de la jeunesse suisse ignorait jusqu'à l'existence", précisait-on encore dans le communiqué.

En réalité, "Nuit et brouillard" est au cata-

logue de la Centrale du film scolaire de Berne depuis deux ans. Les trois copies sont très demandées, elles sont envoyées régulièrement dans plusieurs cantons : plus de 50 prêts en 1977. Quant à la diffusion sur les antennes de la TVR, un vendredi soir à 22h. 20, on peut se demander quel public elle visait...

Il faut le dire : l'audience d'"Holocauste" a pris de court le marché de la télévision et de l'information. Polémiques dérisoires.

Quel document convient le mieux pour évoquer l'inconcevable ? Le court-métrage "Nuit et brouillard", un montage très impressionnant d'archives, mais dont le commentaire très littéraire et incantatoire est difficile ? Ou le long métrage de Rossif, "Le temps du ghetto", alternant documents divers et témoignages de survivants, où "tout est vrai, rien n'est reconstitué et tout est vraisemblable" ? Les téléspectateurs de cul-

ture occidentale, qui sont maintenant habitués au spectacle et qui ont besoin de s'identifier pour comprendre l'inconcevable, ont décidé. Faudra-t-il faire machine arrière ?

La TVR est enfin revenue sur sa décision, annonçant qu'elle diffuserait "Holocauste" avant la fin du mois de mai (toute la Suisse romande ne capte pas les chaînes françaises, il s'en faut !). Chaque épisode sera prolongé par un reportage sur la situation en Suisse à la même époque et sur le problème des réfugiés : initiative intéressante.

L'ignorance n'est pas seulement et avant tout le fait "des jeunes générations". Il y a des périodes où l'information ne passe pas, d'autres où elle s'impose. Question de conjoncture, de mode. La télévision aujourd'hui a parfois le pouvoir de la religion et des mythes en donnant aux hommes le sens collectif de la vie et de l'histoire.

dans les pays anglo-saxons, il y a une vieille tradition de la vulgarisation scientifique".

La réalisation de "Dimensions" porte à la fois la marque d'une excellente équipe de techniciens, journalistes ou réalisateurs, et celle d'une ouverture vers des collaborations "extérieures". On voit des émissions menées à chef avec l'aide de professeurs d'Université, de chercheurs, de patrons de laboratoires de Suisse romande; d'autres sont coproduites — "La galaxie des ordinateurs", "L'homme de Pincevent", "Oualata ou le temps suspendu", et dernièrement "Le théâtre du pauvre" — avec le CNRS. Diffusées par la TVR, ces travaux sont aussi exploités par les coproducteurs, en films ou en videocassettes, dans des circuits non-commerciaux à des fins culturelles et d'enseignement.

On conçoit que la vulgarisation scientifique

implique une élaboration très longue, des contacts réguliers avec différents milieux spécialisés, et surtout une démarche très rigoureuse liée à une présentation qui ne sacrifie pas l'exactitude à l'animation formelle: les techniques actuelles ont ouvert largement le champ de vision du téléspectateur (souvenez-vous: dans l'émission "L'électron à tout faire", on a pu voir le courant circuler dans les circuits intégrés; dans "L'univers, un cataclysme permanent", la macrophotographie et divers documents de laboratoires ont fait voyager jusqu'aux confins de l'univers observable). "Dimensions" tient avec succès et intelligence un pari difficile: la télévision est spécialement bien placée pour faire participer le public le plus large à un mouvement des connaissances qui conditionne certains des choix (politiques) les plus importants de la décennie, mais la course à l'audience n'incline pas à s'aventurer sur ce terrain délicat.

VAUD

BCV: un point ce n'est pas tout

Rien de très nouveau dans la réponse du Conseil d'Etat à propos de la Banque Cantonale Vaudoise.

On connaissait déjà la naïveté — qui se croyait dans le vent — d'une banque qui voulait montrer son audace et son dynamisme en finançant

des opérations discutables en Italie. Combinaisons, avec accent vaudois.

Le gouvernement a rassuré: opérations fiduciaires sur titres, conformes au droit suisse. Il a blâmé: opérations inopportunnes.

Une petite phrase toutefois n'a pas retenu l'attention des observateurs. Elle est glissée, entre parenthèses: "l'enquête qui, sur certains points, n'est pas close"...

Quels points?

présidence de la nouvelle commission permanente de planification hospitalière (sur quatre commissions permanentes, aucune n'a été confiée au parti socialiste, deuxième groupe de l'assemblée).

C'est un PDC, Zimmermann, qui dépose une motion qui va marquer la volonté de l'Entente d'imposer "sa" réforme de l'école.

Mûrs, pour rentrer au bercail. Elections approchent.

Vers la récupération du PDC

Après l'éviction du municipal démocrate-chrétien Mugny de la Municipalité de Lausanne, le PDC vaudois avait claqué la porte de l'Entente bourgeoise.

Depuis...

On a remarqué successivement au Grand Conseil la désignation d'un PDC, Berberat, à la

La négligence des locataires

C'est peu dire que les locataires doivent soigner leur appartement comme si c'était le leur! On vous épargne les références au Code des obligations; mais il reste tout de même que "le preneur est tenu d'user de la chose louée avec tout le soin nécessaire et de la restituer à la fin du bail dans l'état où il l'a reçue, sous réserve des changements et détériorations qui résultent de la jouissance de la chose (qu'en termes érotiques ces choses-là sont dites, nous suivons ici RO 103 II dans le texte); il (toujours le locataire) répond envers le bailleur du dommage causé à l'objet loué, à moins qu'il ne prouve qu'aucune faute ne lui est imputable, c'est-à-dire qu'il a usé de la chose avec tout le soin qu'on pouvait attendre de lui; il est également responsable, comme du sien propre, du comportement de ses auxiliaires, tels que des personnes vivant en ménage commun avec lui; il répond enfin du cas fortuit si lui ou l'une de ces personnes a fait de l'objet loué un usage contraire aux obligations découlant du bail". De là à demander à Sécuritas d'aller faire un tour dans votre appartement pendant que vous êtes au travail et que vos proches indisciplinés l'occupent, il n'y a qu'un pas.

Mais les spécialistes vont plus loin. Voyez plutôt! "L'ouverture des robinets d'un appareil à gaz, par le preneur ou l'une des personnes dont il répond, aux fins de suicide dans un appartement, constitue manifestement un usage contraire au bail: un tel comportement est en effet notoirement propre à mettre gravement en danger des vies humaines et des biens, soit directement par inhalation, soit indirectement par l'explosion du mélange du gaz avec l'air" (fin de citation).

Bref, il n'y a pas plus négligents que les désespérés. Que ne se suicident-ils au gaz en plein air. Du droit de propriété au droit au suicide.